

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2023



☞ **Sont présents :**

CASSARD Brigitte (BC),
CHASSANDE-PATRON Alexandra (ACP),
DARJO Michel (MD),
DOERLER Olivier (OD),
JACOB Hervé (HJ),
KOCH Gérard (GK),
LANEYRIE Jean-Marc (JML),
LEMKE-TALOTTA Mady (MLT),
VINCENT Cédric (CV).

Assiste également au Conseil Municipal Olivier ROMAND (OR), Secrétaire de Mairie.

Lexique :

PV : Procès-verbal,

CM : Conseil Municipal,

BP : Budget Principal,

BA EAU : Budget Annexe pour l'eau potable.

ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne ;

Le Maire, Jean-Marc LANEYRIE, ouvre la séance à 19h30, quorum atteint.

Désignation du secrétaire de séance.

Un conseiller se déclare candidat pour assumer cette fonction.

Le vote à main levée s'établit comme suit :

GK : ne participe pas au vote, MD : huit voix.

MD est désigné Secrétaire de séance.

1- Approbation du PV de la séance du 28 Février 2023.

L'approbation se fait selon le protocole déjà explicité au cours des précédents CM.

Le projet de PV a été adressé aux conseillers le 7 mars 2023, aucune remarque n'a été recueillie à l'expiration du délai imparti.

Le projet final a donc été diffusé par voie électronique aux conseillers le 20 mars 2023 avant la réunion du CM.

GK s'abstient et le PV est approuvé.

2- Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.

Le tableau habituel établi par OR est projeté et commenté par JML.

Son examen n'appelle pas de question ou remarque particulière.

Etat des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal

du 28/02/2023 au 24/03/2023

Type	Désignation	Etat	Dépenses Montant HT	Recettes Montant HT
Investissement			€	- €
Fonctionnement			9 875 €	- €
60622	Essence	Payé	111 €	
60621	GAZ Vitogaz	Payé	1 065 €	
60611	SIAJ Assainissement	Payé	119 €	
60631+60632	Entretien + Matériel technique	Payé	139 €	
60612	EDF Eclairage batiment et Eclairage Public	Payé	697 €	
6064	Fournitures administratives	Payé	242 €	
6156	Gaz location + maintenance	Payé	106 €	
6232+6238+6257	Colis Gamm vert	Payé	35 €	
626x	Affranchissements +Orange Télécommunication	Payé	91 €	
6281	Adhésion Amrf + Ami	Payé	303 €	
6574	Subventions Secours Pop+ RCM	Payé	130 €	
6558	Participations ecoles privées	Payé	6 838 €	




3- Etat des indemnités et remboursements de frais alloués aux élus en 2022.



Le tableau récapitulatif des indemnités perçues par le maire et les adjoints au titre de l'année 2022 est projeté. Son examen n'appelle pas de commentaire ou question particulière.

JML rappelle que par décision de CM lors de l'investiture du nouveau CM, le 26 mai 2020, il a été décidé que le taux des indemnités serait fixé aux deux tiers du taux maximal autorisé par la loi.

Montant des indemnités et remboursement de frais alloués aux élus en 2022 (article L 2123-24-1-1 CGCT)

Nom	Fonction	Type	Période	Montant Net (€ TTC)	Total (€ TTC)
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Mars 2022	666.12 €	
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Juin 2022	666.12 €	
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Septembre 2022	689.44 €	
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Décembre 2022	689.44 €	
DARJO Michel					2 711.12 €
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Mars 2022	1 715.80 €	
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Juin 2022	1 715.80 €	
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Septembre 2022	1 775.86 €	
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Décembre 2022	1 775.86 €	
LANEYRIE Jean-Marc					6 983.32 €
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Mars 2022	666.12 €	
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Juin 2022	666.12 €	
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Septembre 2022	689.44 €	
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Décembre 2022	689.44 €	
LEMKE-TALOTTA Mady					2 711.12 €

4- Vote du Budget Primitif Principal 2023.

Le diaporama établi par OR est projeté et commenté page à page par JML.

Le tableau ci-dessus en donne les éléments synthétiques :

BP 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	250 093.00€	79 387.09 €
Virement à la section d'investissement	18 976.34€	
Amortissements	4 000.00 €	
Total/ section dépenses	273 069.34 €	79 387.09 €
Recettes réelles	246 578.49 €	10 438.09€
Autre réserves (1068)		35 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement		18 976.34 €
Amortissements		4 000.00 €
Excédent 2022 reporté	217 557.88 €	10 972.66 €
Total/section recettes	464 136.37 €	79 387.09 €

JML rappelle que les règles de prudence habituelles ont été appliquées lors de l'élaboration du budget à savoir :

- retenir les prévisions hautes dans l'évaluation des charges et dépenses,
- retenir les prévisions basses dans l'évaluation des recettes.

Le budget présenté en suréquilibre - les recettes excèdent les dépenses - a reçu l'approbation de Mr Pollon notre Conseiller auprès des décideurs locaux.

La situation financière de la Commune est jugée satisfaisante et permet l'inscription à la section d'investissement de l'acquisition de la parcelle A 1143 et de plusieurs opérations concernant l'amélioration des voiries sur la Commune ainsi que le lancement de deux études confiées à des cabinets spécialistes :

- Bilan énergétique du bâtiment de la Salle des Fêtes/mairie afin de préparer un plan « d'isolation par extérieur » de celle-ci en 2024, étude confiée à INNOPTIM cabinet situé à La Mure,
- Relevé des points de stabilité des terrains de Ponsonnas (en continuité des études précédentes réalisées par le RTM), étude confiée à la société SETIS à Grenoble en lien avec le RTM.

Le BP 2023 est rapporté en annexe du PV et présent sur le site Internet, (ponsonnas.fr).

Après cette présentation et commentaire du Maire assisté d'OR,

Le BP 2023 est approuvé à l'unanimité.

5- Vote du Budget Primitif Annexe Eau 2023.



Le diaporama établi par OR est projeté et commenté page à page par JML.

Le tableau ci-dessus en donne les éléments synthétiques :

BP 2023	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	30 106.79 €	11 450 €
Restes à réaliser en dépenses		82 430 €
Virement à la section d'investissement		
Amortissements	2 800.00 €	2 150 €
Total/ section dépenses	32 906.79 €	96 030 €
Recettes réelles	18 200 €	10 800 €
Restes à réaliser en recettes		17 000 €
Virement de la section de fonctionnement		0 €
Amortissements	2 150.00 €	2 800€
Autre réserves (1068)		25 791.55 €
Excédent 2022 reporté	12 556.79 €	39 638.45 €
Emprunt		
Total/section recettes	32 906.79 €	96 030 €

JML explique que le poste « à réaliser » d'un montant de 82 430 € correspond au chantier de remplacement de la conduite d'eau potable Route de Cognet dont la réalisation prévue sur l'exercice 2022 a dû être reportée au début de l'année 2023 pour les raisons expliquées au PV du précédent CM.

Les autres comptes n'appellent pas de remarques particulières.

Le Budget annexe Eau est, lui, présenté à l'équilibre et de même a reçu l'approbation de Mr Pollon.

Le BP annexe eau 2023 est annexé au présent PV et rapporté sur le site Internet, (ponsonnas.fr).

Après cette présentation et commentaire du Maire assisté d'OR,

Le BP annexe Eau 2023 est approuvé à l'unanimité.

A l'issue de ce vote, JML explique que les travaux sur la RD 168 (Route de Cognet) ont permis, dans leur phase finale, la réalisation d'un cheminement piéton mieux sécurisé en réponse à la demande de plusieurs habitants de Ponsonnas.

Aussi les améliorations apportées ont été les suivantes :

- implantation de « bordures ciment » au droit des chicanes,

- mise en « enrobé » d'une partie du bas-côté de la chaussée, ce qui permet une circulation avec poussette,
- taille à la diligence des propriétaires riverains, des haies au droit fil des propriétés afin de retrouver l'alignement sur les clôtures limitant les propriétés privées,
- marquage au sol avec des pictogrammes « piéton » et ligne blanche délimitant l'espace « voiture » de l'espace « piéton »,
- des pictogrammes « zone 30-priorité piétons» de couleur rouge et de grande dimension seront peints sur la RD 168 avant le virage « aigre bise » dans le sens La Mure - Cognet et dans la montée au débouché du Chemin Neuf dans le sens Cognet-La Mure.

6- Choix des bancs à installer au carrefour du Flat.

JML rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire tenu au précédent CM, avait été faite la proposition d'installer deux « bancs publics » au carrefour du chemin des Epalus et du Chemin du Flat.

Ce lieu offre aux promeneurs un très beau paysage sur toute la vallée du Drac et le massif du Dévoluy et incite à un temps de repos ou de méditation. Christophe Lendais en avait fait la remarque et veillait à ce que les haies soient « rabattues » suffisamment pour laisser le regard porter au loin.

Un banc sera implanté en direction du Sud à l'ombrage des arbres, un second sera implanté orienté Ouest plus exposé au soleil.

La Commission d'appel d'offre réunie pour effectuer une première sélection a donc retenu quatre références ; à la suggestion de CV, une cinquième proposition y a été ajoutée.

Le choix final du CM, après vote à bulletin secret au premier tour puis à main levée au second, s'est porté sur le modèle Malou (669 € TTC) en matériau plastique recyclé et fonte.

Le CM autorise le Maire à prendre toutes mesures pour finaliser ce projet.

7- Tarif de l'eau 2023-2024.

JML explique qu'il convient de fixer le prix de vente de l'eau potable pour la période 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

Compte tenu de la bonne tenue du Budget annexe Eau voté précédemment, JML propose au CM de renouveler sans changement les tarifs actuellement en vigueur qui permettent à la commune de rester éligible aux subventions d'équipement du Département.

Ceux-ci sont rappelés au tableau suivant :

Consommation en m3	Prix en HT
De 0 à 150	1.00€/m3
De 151 à 250	1.10€/m3
Au-dessus de 250	1.30€/m3
Abonnement annuel	30€

TML *MW*

Proposition adoptée par le CM à l'unanimité.

8- Convention Territoriale Globale de la Matheysine 2023-2027.

La Convention Territoriale Globale de la Matheysine a été adressée à chaque Conseiller.

JML rappelle les points essentiels de cette convention :

Dans le cadre d'une démarche territoriale, la Communauté de Communes de la Matheysine, la Caisse d'Allocations Familiales, le Département de l'Isère, la Mutualité Sociale Agricole et les communes du territoire ont élaboré un Projet Social de Territoire contractualisé sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention expose, après un diagnostic, les actions prioritaires à mener dans les domaines suivants :

La petite-enfance, l'enfance, la jeunesse,

La parentalité,

Les droits culturels,

L'accès aux droits sociaux,

La mobilité,

Le logement,

L'accès aux soins.

Les détails techniques de cette convention sont exposés dans le texte de la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

approuve la Convention Territoriale Globale et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

9- Adhésion à l'ANEM.

JML expose l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) et souligne notamment la position prise par celle-ci par rapport au transfert des Compétences Eau et Assainissement à l'intercommunalité.

L'adhésion à l'ANEM comprend une cotisation annuelle de **113,07 €** (proportionnelle au nombre d'habitants permanents et du nombre de résidences secondaires) pour 2023, qui sera actualisée les années suivantes.

Ayant ouï ces explications,

Le CM donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion à l'ANEM pour l'année 2023 et les suivantes.

10-Demande de subvention de l'association « La Belle Epoque ».

JML se réfère au mail en date du 13 Février 2023 de M. Patrice BOUVIER, président du club « La Belle Epoque » sollicitant une aide de la commune en faveur de leur association.



Il précise que l'association bénéficiaire a signé le « Contrat d'engagement Républicain (CER) » qui subordonne en application des directives gouvernementales relayées par le Préfet de l'Isère l'octroi de subventions aux association et fondations bénéficiant de subventions publiques.

Il propose donc aux conseillers d'accorder une subvention de 100 € ; cette association offre aux habitants de la Matheysine diverses activités ludiques, culturelles ou sportives pour le bien être des participants.

Le CM donne son accord pour le versement de cette subvention au Club « la Belle Epoque » à l'unanimité.

11- Demande de subvention de l'association Rose Altitude.

JML se réfère au courrier en date du 03 Mars 2023 de Mme Véronique BONNIER Présidente de l'association Rose Altitude, sollicitant une aide de la commune en faveur de cette association,

Il propose de répondre favorablement à sa demande en se référant au barème habituel des aides aux associations, à savoir 100 €.

Il précise que l'association bénéficiaire a signé le « Contrat d'engagement Républicain (CER) » qui subordonne en application des directives gouvernementales relayées par le Préfet de l'Isère l'octroi de subventions aux associations et fondations bénéficiant de subventions publiques.

A l'unanimité, le CM donne son accord pour l'attribution d'une telle subvention à l'association Rose Altitude.

12- Demande de subvention du Club Les Dauphins Matheysins.

JML se réfère au CM du mail en date du 27 Février 2023 du Bureau des Dauphins Matheysins, représenté par Éric CHAKABE son Directeur Sportif, sollicitant une subvention de la commune accompagnée de la liste des neuf enfants adhérents (GARRIGUES Mila et Louane, LACOMBE Léopold, LAMBERT Sacha, KHOURY Sophia, MUSARD Léana, TALOTTA Maelle, TERRANOVA Pierre, BOUILLOUD Mathis).

Il propose de répondre favorablement à sa demande en attribuant une subvention de 30 euros par enfant adhérent et habitant la commune de Ponsonnas soit **270 euros**, conformément à la délibération 2022/016 du 05/04/2022,

Il précise que L'association bénéficiaire devra signer le « Contrat d'engagement Républicain (CER) » qui subordonne en application des directives gouvernementales relayées par le Préfet de l'Isère l'octroi de subventions aux association et fondations bénéficiant de subventions publiques.

A l'unanimité, le CM donne son accord pour l'attribution d'une telle subvention au Club Les Dauphins Matheysins.

TMM

MU

13- Proposition de subvention à l'association SMP Racing pour rendre possible la participation du champion Ponsonnarau Sibille Kevin à l'intégralité de la saison 2023.



JML explique ce qui est représenté par le sigle SMP Racing (Sibille-Moto-Passion) et comment il a eu connaissance de la démarche de Sibille Kevin, Ponsonnarau champion national de sport moto, lequel recherche fonds et sponsors pour pouvoir participer à la saison de compétition de 2023 dans son intégralité.

La demande n'est pas officielle mais afin d'être en harmonie avec le soutien de la commune aux activités sportives et associatives, JML propose au CM d'attribuer une participation de 100 € à la levée de fonds de Kevin Sibille.

Ayant ouï ces explications et pris connaissance de différents documents promotionnels édités par SMP Racing,

Le CM donne, à l'unanimité, son accord pour cette aide exceptionnelle.

15- Questions Diverses

JML rappelle les dates des évènements proches au calendrier :

- 22 avril 2023 : concert de la chorale « Le Chœur de Ecrins » à l'église de Ponsonnas à 18 h suivi d'un apéritif convivial,
- 27 mai 2023 : challenge de Pétanque à la mémoire de Christophe Lendais sur différents espaces de la commune, dont le Jeu de la Fine, qu'il a restauré Chemin Neuf,
- 18 juin 2023 : vide grenier sur l'esplanade coté Est de la mairie.

L'ordre du jour ayant été traité et pas de question orale annoncée, JML lève la séance à 11h 41.

Le secrétaire de séance

Michel Darjo

Le Maire

Jean-Marc Laneyrie